

Compte-rendu du Conseil d'école du 18/10/2022 de l'école maternelle Bonnet Laffont Couhé – Valence en Poitou

Etaient présents : *L. Colin, P. Magné, D. Letertre, G. Tanneau (Parents), L. Pouvreau (Adjointe chargée des affaires scolaires), D. Machon (D.D.E.N), B. Goncalves, I. Boissonneau (enseignantes), C. Moal (RASED), J. Naud (Responsable périscolaire), F. Dégusseau (ATSEM), D. Pinaud (A.E.S.H), O. Laroussinie (directrice)*

Etaient excusés : *I.E.N, P. Bellin (Maire de Valence en Poitou), J. Guyton, B. Braud (parents)*

1) Informations sur le rôle du conseil d'école

Madame Laroussinie explique le rôle du conseil d'école.

Elle invite aux conseils d'école la référente des ATSEM, le responsable du service scolaire et des activités périscolaires et une AESH.

2) Règlement intérieur.

Aucune rectification à faire. Le règlement intérieur est donc adopté.

3) Sécurité :

Madame Laroussinie présente les 2 PPMS qui ont été actualisés et envoyés à l'Inspection.

Un exercice incendie a eu lieu le jeudi 15 septembre 2022 et un exercice PPMS jeudi 13 octobre 2022 (confinement)

Il faudrait tester toutes les télécommandes et voir le son de l'alarme PPMS qui n'est pas bien audible en cas de bruit dans la classe. Jérôme Naud se charge de faire la demande au responsable des services techniques.

Sécurité sanitaire : Nous avons eu plusieurs cas de COVID adultes et enfants ces dernières semaines.

4) Projets de l'année :

- L'école s'est inscrite aux **30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes**. Ce dispositif favorise le sport, le mouvement, « bouger 30 minutes par jour ». La Mairie a embauché un professeur de sports pour les activités périscolaires. Les GS vont pouvoir en profiter sur les activités périscolaires. Suite à cette inscription, l'école a reçu un beau kit de matériel de la part de l'inspection.

- **Nettoyons la nature** le 23 septembre.

- **Mercredi 7 décembre: séance de cinéma (Grosse colère)** à l'espace média de Couhé (projection CRPC avec l'association Escale). **Une autre séance de cinéma (Superasticot) aura lieu au printemps.**

- **Projet en anglais pour les GS.** Les enfants de GS regardent une vidéo à raison de 4 fois 10 à 15 minutes par semaine. Une nouvelle notion est abordée chaque quinzaine. Des chansons sont apprises ainsi que du vocabulaire. Le vocabulaire est réutilisé dans des jeux en petits groupes. Les enfants sortent de la GS avec un capital de mots assez conséquent et sont très motivés par cet apprentissage. Des MS se prennent également au jeu et s'intéressent à cet apprentissage des GS.

- **Projet Etamine avec OCCE** (office central de coopération à l'école) : Une classe (I. Boissonneau) va écrire un livre dans le cadre d'un projet coopératif, livre qui sera ensuite envoyé à l'OCCE national pour être proposé à des lecteurs. Deux autres classes (B. Goncalves et O. Laroussinie) seront lectrices, elles recevront des livres écrits par d'autres classes et donneront leur avis sur ces livres.

- Les 3 classes sont inscrites pour le **prix des Incorruptibles**. Lecture de certains ouvrages et vote en fin d'année pour déterminer l'ouvrage préféré.

- Les jeux mathématiques seront remis en place en janvier.

- Un temps de lecture partagée sera mis en place un mercredi matin de décembre et un durant la semaine de la maternelle au printemps.

- **Classe TPS-PS :**

Participation au **concours Arts et Maths** proposé par l'AMOPA à partir d'œuvres de Vasarely

Participation au **concours SOS Loire vivante. Projet artistique autour de la rivière**. La fresque réalisée sera ensuite envoyée sur le lieu d'exposition.

Sortie à la **Vallée des singes** au printemps

Peut-être une sortie aux Bois de Saint Pierre

- **Classe MS-GS 1 d'Isabelle :**

Projet cirque : - Séances de motricité toute l'année permettant de travailler l'équilibre, les sauts, le lancer, l'acrogym (portés)...

Ateliers cirque (sans doute à Lathus)

Isabelle Boissonneau aimerait emmener sa classe voir un spectacle de cirque. L. Pouveau évoque une association à Ruffec qui pourrait peut-être proposer cela. I. Boissonneau va se renseigner.

L'objectif final est de construire un spectacle de cirque.

Séances au dojo

- **Classe MS-GS2 de Barbara**

Projet sur les contes de randonnée.

Un travail sur le langage, la confiance en soi, l'écoute.

Une conteuse interviendra.

Un spectacle sera préparé pour clôturer ce projet en fin d'année.

Jeux d'opposition au dojo en période 2

5) Questions diverses :

L'an dernier l'école avait monté un dossier pour un plan bibliothèque pour revitaliser la bibliothèque. Elle a bénéficié d'aide de l'Etat d'un montant 1500€ ce qui a permis l'achat d'un grand nombre d'ouvrages.

L'an dernier une jeune en service civique aidée par une bénévole, M. Picoche ont réalisé un grand travail à la bibliothèque. Réorganisation, Entrée des livres dans l'application Hibouthèque.

Une jeune en **service civique** devrait arriver à l'école à partir du 1er novembre. Ceci devrait permettre de continuer ce travail.

L. Pouvreau informe qu'il y a la possibilité de réaliser des prêts de classe à la bibliothèque municipale. A voir avec Fanny la responsable de la bibliothèque.

Spectacle de Noël pour les enfants de maternelle et les CP organisé par l'ABC des Z'écoles. : Samedi 10 décembre à la salle des fêtes de Vaux

Le fruit à la récré a repris

Petit déjeuner : Cela débutera le 4 décembre. Il y aura une réunion publique de présentation le 24 novembre pour informer les parents.

Information concernant le dispositif : Notre école Faisons la ensemble : Ce dispositif se fait sur la base du volontariat. Il y a tout d'abord un état des lieux avec des réunions participatives avec les différents partenaires de l'école. Cela aboutit ensuite à un projet qui doit contribuer à l'excellence, au bien être des élèves, à l'égalité des chances. Un soutien financier est possible en fonction du projet. Attente d'informations plus précises.

Présentation du RASED par Coralie Moal (psychologue de l'éducation nationale). Les parents ont reçu la plaquette d'information concernant le RASED ainsi que le numéro de téléphone et le mel.

Le personnel du périscolaire va suivre une formation durant les vacances sur l'enfance en danger.

L'ABC des Z'écoles a renouvelé son bureau : Sandra Colasson présidente, Julie Guyton secrétaire, Ludivine Colin trésorière.

Différentes actions sont prévues :

un repas karaoké le 11 mars

spectacle de Noël pour les enfants de maternelle et CP

vente de produits régionaux

sapins de Noël

Crayons, benne à papiers

Tombola

Vente de madeleines bijou en avril

Randonnée le 26 mars

Loto et loto en plein air (Halles)

Kermesse -fête d'école le 30 juin

Boum pour les primaires

Le prochain conseil d'école aura lieu mardi 14 mars 2022 à 18 heures 30.

La secrétaire
B. Goncalves

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La présidente
O. Laroussinie

A handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'O' followed by a series of connected, somewhat jagged lines.

I. Fréquentation scolaire:

L'instruction est obligatoire à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans, ce qui correspond aux enfants de petite section.
L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité. En cas d'absence de leur enfant, les représentants légaux doivent en faire savoir les motifs dans les plus brefs délais par téléphone, lettre ou mail dès le début de l'absence.
En cas de maladie contagieuse énumérée dans l'arrêté ministériel du 3 mai 1989, la production d'un certificat médical sera exigée.
Chacun doit s'efforcer d'être ponctuel afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

II. Horaires.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h45 et 13h30 à 15h30. Mercredi : de 8h30 à 11h30

Activités Pédagogiques Complémentaires : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h15.
Les élèves sont accueillis à l'école 10 minutes avant l'entrée en classe.

III. Vie scolaire et sécurité : Dans chaque école, le personnel, les parents, les élèves, les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels, économiques et sociaux associés au service public d'éducation forment une communauté éducative. Chacun doit contribuer à son bon fonctionnement, dans le respect des personnes, des opinions et des principes de laïcité et de neutralité.

La loi du 16 juin 1881 pose le principe de gratuité qui s'applique aux enseignements préélémentaire et élémentaire.

Les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit.

Chaque élève a l'obligation de n'utiliser d'aucune violence et de respecter les locaux et le matériel.

Sont interdits : Les objets ne servant pas de matériel scolaire (objets pointus ou tranchants, les allumettes, les billes, les téléphones portables...).

Tout livre appartenant à l'école, perdu ou détérioré, sera remboursé par la famille.

Les enseignants et le personnel de surveillance ne sont pas responsables de la détérioration ou de la perte d'un bijou, d'un jeu, d'un vêtement.

Il est nécessaire d'inscrire le nom de l'enfant sur son sac et ses vêtements.

IV. Hygiène et santé.

Les enfants accueillis à l'école devront être en parfait état de propreté. Les élèves doivent être exempts de possibilité de contagion.

Le personnel ne procédera pas à l'administration de médicaments. Si un élève est atteint de « troubles de la santé évoluant sur une longue période », un « Projet d'Accueil Individualisé » sera mis en place.

Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte scolaire.

V. Procédure en cas d'accident :

En cas d'urgence (médicale ou chirurgicale), le 112 (SAMU) sera appelé ainsi que les responsables légaux.

V. Surveillance.

Les enseignants surveillent la cour et les enfants 10 minutes avant la reprise des cours et pendant les récréations. A 11 h 45 (11H30 le mercredi) et 15 h30, les enfants sont repris par les parents ou par une personne nommément désignée par eux sur la fiche de renseignements. En cas de retard, les enfants seront accompagnés à la garderie.

VI. Concertation entre les familles et les enseignants.

Les parents sont représentés au Conseil d'école par des membres élus. Ceux-ci sont chargés de recueillir leurs souhaits et doléances qui seront évoqués lors des trois réunions obligatoires du conseil d'école. Ce conseil d'école est expressément consulté sur : le règlement intérieur de l'école, les modalités d'informations mutuelles des familles et des enseignants, les classes transplantées, les transports scolaires, la garderie, la cantine, les activités péri et post scolaires, l'occupation des locaux en dehors des horaires scolaires, l'hygiène scolaire. Il adopte le projet d'école.

Pour l'information des familles une réunion générale est organisée à la rentrée. Les informations seront transmises dans le cahier de correspondance que les représentants légaux sont invités à signer afin de montrer qu'ils en ont pris connaissance. Deux rencontres seront organisées chaque année avec chaque famille afin de suivre les apprentissages de chaque enfant. Les parents souhaitent d'autres informations peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants.

VII. Assurance.

L'assurance « Responsabilité civile et individuelle accidents corporels » n'est pas obligatoire pour les activités obligatoires de l'école (activités ne dépassant pas les horaires scolaires) mais très fortement conseillée.

VIII. Usage d'internet :

La charte d'usage d'internet, validée par le conseil d'école est affichée sur le panneau à l'entrée de l'école

Depuis juin 2020, l'école a un blog :

<http://blogs86.ac-poitiers.fr/maternelle-valence-en-poitou/>

Ce blog est hébergé sur le serveur académique de la Vienne. Ce blog a pour but de vous informer sur ce qui se passe à l'école, il peut être un support de langage pour votre enfant qui pourra ainsi vous expliquer ce qu'il y fait. Cela peut également faire le lien avec des membres de la famille qui sont plus loin.

Pour toute question non abordée dans ce règlement, on se référera au règlement type départemental disponible à l'école et sur le site de l'Inspection Académique.

Le présent règlement a été voté en octobre 2022 sans rectification apportée à la version précédente